L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 9 DECEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

$500 DE RECOMPENSE

Peu n'importe quel cas d'essai pratique en mon gazoline pour store à 8 cents (8 c) et le gallon n'égalerait pas toute autre effort lui ou ailleurs pour l'usage voulu.

J. J. PAQUETTE, 166 rue Camp.

15 nov—

PROFESSEUR FRANÇAIS.

Le professeur Eugène Roi vient d'arriver dans cette ville, et se propose d'enseigner les diverses matières de collèges, et spécialement la langue française. Par sa méthode, l'élève apprendra en peu de temps. En une année il saura correctement le français. Le professeur enseigne en ville ou dans des familles et collèges. Il est porteur des meilleures preuves de capacité et de moralité. S'adresser 145 rue Chartres. Pension Française. 5 déc—10f

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 18 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—

DEMANDES.

ON demande—Une personne pour servir à un bar (buvette). Elle doit parler l'espagnol. Coin Girod et Camp. 9déc—1f

ON demande—A acheter des arbres fruitiers de deux ans au plus—greffes—pêchers, orangers et mandarins surtout, et vignes de raisins blancs. Ecrire à Aug. Cervelle, paroisse St-Jacques, Monterey P. O., donnant prix et conditions. 8 déc—2f

A LOUER.

A LOUER—Maison haute, rue Dumaine 464, entre Rochéblave et Dorgenois, avec jardin, écurie, basse cour, le tout serait loué en parfait état à un bon locataire. S'adresser à D. Gomez, 209 Decatur. 3 déc—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Du son de riz aux plus bas prix du marché. Lanaux's Rice Mill, 10 Conti. 6 déc—7f

DIAMANTS, montres, bijoux neufs et d'occasion, très bas prix. Bray—Bourbon et Dumaine. 6 déc—1 m

A VENDRE—Pour cause de départ et de deuil une loge d'avant scène et deux loges découvertes aux premières, pour la saison d'opéra française. S'adresser au bureau du contrôleur au magasin de musique de P. Werlein, 135 rue du Canal. 5 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Arbanser, alias Pietro Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,593—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Bossière, veuve de Peter Arbanser, alias Pietro Arbanesi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 déc—9 13 18

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,412—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McLaughlin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 déc—9 13 18

Succession de Bernard Stehle, de Catherine Stehle, sa femme, et Helen Stehle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,439—Division C—Attendu que Charles S. Stehle a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Bernard Stehle, de Catherine Stehle, sa femme, et Helen Stehle, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 déc—9 13 18

Succession de Mme E. Offner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,407 Division A—Attendu que Mme Alice Brothers, femme de Aaron Peiser, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme E. Offner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 13

Hugh McCloskey vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,087—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. J. Duff, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 déc—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,441—Division E—Arthur Dureau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Arthur Dureau, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 11me jour de janvier 1892 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Thomas Foulhouze, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 déc—31 au 11 janv

Succession de William Weissborn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,420—Division D—Attendu que Henry Meyers a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Weissborn décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 déc—8 13 17

Mandeville & Wilson vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,068—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par James T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3nov—3 8 12

Hinrichs & Dannemann vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,719—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. Codman Ford, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,201—Division D—Carlos Madinell vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlos Madinell soit convoquée et tenue pardevant James S. Dimm, notaire, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14me jour de décembre 1891, à onze heures A. M., dans le but de considérer et déterminer l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Thomas S. Ellis, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1891.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

nov—27 au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,346—Division D—Arthur H. Murray vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Arthur H. Murray soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, No 7 rue du Camp, en cette ville, le 12me jour de décembre 1891, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1891.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 nov—27 au 12 déc

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 DECEMBRE—CLASSE No 390

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
18	45	21	14	49	55	41	59	40	1	51	27	62

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et pour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 8 décembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que sous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 DEC. 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	600	120,000
500 Lots de	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de	$800	80,000
100 Lots de	$400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit		$199,800
999 Lots de $200		199,800

3,144 Lots se montant à $2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance au lot annoncé.

CHARTE

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquels déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'amélioration, ils se sont par ces présentes associés et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu du leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom et dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie, employer un sceau qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de la dite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de son absence ou de son incapacité d'agir pour cause de maladie ou autre, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'exploitation, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abriter et abattre toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés; à vendre la viande, le sang, les déchets, restes, et autres produits provenant de l'abatage; à disposer de l'excédant de glace fabriquée, également à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John M. Westerfield et John Trisconi les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5, 80, Séries du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville le 21e jour de mai 1890, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être octroyés par ordonnance municipale ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquels le dit commerce et les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera et est par les présentes fixé à trois cent mille dollars représentés par six mille actions de cinquante dollars ($50) chacune, payables en argent ou en échange en entier payables en propriétés, droits, privilèges ou services qu'il lui sera pourvu par cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de toute genre, de toute nature qui en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, en acquit, ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation; et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à un assessment quelconque. Toutes les actions du fonds-capital émises et disposées différemment qu'il est plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chacune d'elle ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou un aucun assessment ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessment ou échéance ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvu, en outre, que le dit fonds capital puisse être augmenté ou diminué par un vote du Conseil des Directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant 5 jours précisément.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur les livres de la corporation qui seront tenus dans ce but; et il n'y aura aucun transfert sans la remise et l'annulation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégralement payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il sera pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable ou des erreurs ou des contrats de cette corporation, pas plus que d'aucune de ses transactions commerciales pour plus que la somme qui restera due sur l'action ou les actions qu'il aura souscrites et aucune faute ou erreur dans la formalité dans l'organisation de la corporation n'aura d'autres effets que d'annuler cette charte et que l'actionnaire ne sera tenu responsable à la corporation que pour une somme excédant celle due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possèdera en son propre nom ou au nom d'une maison de commerce dont il sera l'un des associés au moins 25 actions de la corporation; ils éliront parmi eux un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier, et le Conseil de Direction aura le pouvoir de nommer toute autre personne qu'il jugera nécessaire pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Trisconi. Ils auront pouvoir de nommer leur directeur, dans le cas de vacance, et demeureront en fonctions jusqu'au 1er jour de Novembre 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et qualifiés, et le Conseil, comme il est ci-dessus pourvu.

Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été publié dans un journal de cette ville trois fois au moins 10 jours avant la date de la réunion.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par le Conseil de Direction. Le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédent immédiatement l'élection. Les commissaires assumeront et décideront de la validité des voix; ils prévaudront d'abord de tous les votants. La majorité des votes exprimés en personne ou par procuration à cette élection déterminera le choix. Chaque actionnaire aura le droit de remplir toute vacance au moyen d'élire un ou plusieurs des membres; et la majorité du Conseil formera le quorum.

Les Directeurs ainsi élus demeureront en pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leur nomination. Chaque action donnera droit à un vote qui pourra être exercé en personne ou par procuration.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité des actions représentées à une assemblée régulière des actionnaires convoquée à cet effet, et un avis qui sera publié dans un des journaux quotidiens de cette ville et avec le consentement d'une majorité des actionnaires. Les changements qui seront faits ou toute autre modification du capital exigeront un vote de la majorité absolue des actions; par un vote préalable, pour dissoudre cette corporation sera tenu au moins quarante jours au préalable, par écrit et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois actionnaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée et tenue en la manière ordinaire pour la dite assemblée; et les dits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'incapacité d'un ou de plusieurs commissaires, le survivant ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et abroger ceux ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Rebentisch et James B. Rosser, Jr, témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout a été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL.	PIERRE LANAUX.
JOHN W. WESTER-FIELD.	J. TRISCONI.
	H. L. TAYLOR.
S. VIDALAT.	C. G. REBENTISCH.
J. B. ROSSER, Jr.,	

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, Directeur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte ci-dessus d'incorporation du People's Slaughter-house and Refrigerating Co. a été ce jour dûment enregistré à mon bureau dans le livre 444, folio 491.

(Signé:) GEO. GUINAULT.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt onze.

{SCEAU} Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.

12 oct—6 f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente positive pour opérer un partage

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles—

1° No 145 rue St-Pierre, entre Remparts et Bourgogne, belle résidence en briques à deux étages et attic.

2° No 147 rue St-Pierre, entre Bourgogne et Remparts, belle résidence en briques à deux étages et attic.

3° No 83 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis, belle maison en briques à deux étages.

4° Nos 221 et 223 rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe, maison à deux corps de logis.

Pour termes et conditions, mesures et autres détails, voir les plans à la Bourse et le "New Orleans Picayune". 8 déc—

Finlay & Brunswig vs Leo. C. Pere et Wm H. Finnegan in solido.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 15,161—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan public, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12me jour de décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du dit Wm H. Finnegan, un des défendeurs dans cette affaire, et de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Locust et Freret, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Dollé & Frémaux, daté le 3 décembre 1866 et déposé au bureau de Charles Stringer, notaire, mesurant 30 pieds 7 pouces et 3 lignes de face sur la rue Quatrième, sur 137 pieds 7 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Acheté de C. Whiting d'après un acte passé devant H. C. Ker, notaire public, le 29 octobre 1880. Enregistré aux Bureaux des Aliénations, Livre 132, folio 155.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

19 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents qui les mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

ALFRED MERCIER,

P. O. Box 725.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville acheta de F. G. Schreiber Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Millas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en conformité à l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Hart, encanteur de cette ville, en vertu d'un jugement rendu par la deuxième Deuxième Cour de District judiciaire pour la paroisse et ayant les personnes susmentionnées, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter (?) S. Schreiber vs Mme M. Schreiber et autres, No 2,115 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en substance conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372, 2,373 de l'Acte No 60 approuvé le 10 mars 1870 et conformément au commandement "Un Acte pour l'évitation des ventes judiciaires, etc."

Par ces présentes la monition est donnée à tous les personnes intéressées dans l'affaire, aux créanciers et aux héritiers de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une information ou quelconque dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pasquette Clampet, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

21 sept—

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier ès lettres de l'Université de France, ex-rédacteur en chef du Franco-Louisianais de la Nouvelle-Orléans, de l'Independant de New York, du Trait d'Union de Mexico.

M. Emile Serres, conseiler-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mange, sollicite des leçons de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.

30 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une vaste lot de stoves de cuisine, de calorifères, pots, bombes, ferblancs, tuyaux avec coudes et divers autres articles de quincaillerie, le tout des objets neufs et de valeur.

A être vendus en lots de valeur.

Braddock Wire Co vs E. J. Denis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,756—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A un entrepôt rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres un vaste lot de stoves et de quincaillerie, etc., selon inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 déc—9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété du Premier District.

People's Homestead Association vs. Richard Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,766—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 170, borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Calliope, et Gaiennie, et le dit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 10me jour de mai 1841, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt cinq pieds de face sur la dite rue Annonciation, vingt-sept pieds de largeur dans le fond et face à une allée de cinq pieds de largeur en commun avec le dit lot et les lots Nos 3, 5, 6, 7 et 8, sur une profondeur de quatre vingt sept pieds 2 pouces et 3 lignes qui le divise du lot No 3, et quatre vingt dix sept pieds deux pouces et sept lignes sur l'autre côté qui le divise du lot No 5, le tout au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 déc—9 15 22 29—janv 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Auguste Huard vs. Spencer White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,730—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1892, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 89 borné par les rues Moreau, maintenant Chartres, Casacalvo, maintenant Royale, Forstall et Lizardi, désigné par le numéro trente (30); le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Lizardi, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante neuf (79) pieds un (1) pouce et deux (2) lignes entre lignes parallèles. Le tout en conformité avec l'acte dressé par J. Strehler, ancien architecte, en date du 3me jour de février 1881, annexé à un acte passé pardevant A. Barnett, notaire en cette ville, le 4me jour de février 1881.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Aaron Barnett (?) formément à un acte passé pardevant Will am Barnett notaire en cette ville le 4me jour de février 1881, enregistré aux bureaux de transferts, livre 132, fol o 122.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 déc—7 14 21 28—4 janv

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Dare vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,235.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commune, Delord et Louise, maintenant Zimple, désignés par les lots Nos trente et un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, date le 6 novembre 1834, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, et les Nos treize et trente sept sur un plan fait et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire public en cette ville. Les dits lots de terre mesurant comme suit: Les Nos trente-un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, mesurant chacun vingt un pieds de face à la rue Pearl, maintenant Commune, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces entre les lignes parallèles. Les lots Nos trente huit et trente sept mesurant chacun vingt un pieds de face à la rue Pearl, maintenant Commune, sur une profondeur de quatre vingt pieds, huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 nov—23 30—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés dans le Premier et le Deuxième Districts.

Mme Carrie Cale vs. Mme Ann Gorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Dorgenois, Gasquet et Broad, désignés comme lots Nos 20 et 21 de l'îlet No 148, mesurant chaque vingt sept pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-neuf pieds et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No 21 formant l'encoignure des rues Canal et Dorgenois.

Aussi un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, borné par les rues Canal, Dorgenois, Tonti et Rochéblave, désigné comme le lot sur un plan de C. A. Hedin, le 13 avril 1891, déposé au bureau de A. C. Ducatel, notaire, d'après lequel le dit lot mesure vingt pieds de face à la rue Canal et trente pieds de profondeur, le dit lot a une allée de trois pieds en commun avec les lots adjacents.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus et les droits, voies, moyens, privilèges, servitudes et appartenances y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 nov—16 23 30—7 14 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Laurent L. Pourdebat vs Pierre Vergez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze et Douze, de l'îlet No 114, d'après le rôle d'assessment, îlet No 113 borné par les rues Chartres, Royale, Flood et l'avenue Caffin, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer daté le 4 avril 1870 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public en cette ville, d'après le plan No 39 du Livre de Plans No 7; les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No Onze, formant le coin des rues Royale et Flood, trente-quatre pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Flood, sur cent trente pieds de profondeur et face à la rue Royale, et le lot No Douze trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Flood, sur cent trente pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 19

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages, published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage, Piano, Etc.

Succession de Veuve Perene Weeks.

No 34,220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 21 décembre 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu sur les lieux, 943 rue Bienville, entre les rues Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1891, le contenu des dits lieux, consistant de meubles de ménage, d'un piano Lociani, etc., etc.

Termes—Comptant. 9déc—9 12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue d'Orléans, entre Dorgenois et Broad.

Deux lots vacants faisant face aux rues Orléans et St-Pierre, adjacents à la propriété ci-dessus.

2 Actions du fonds-capital du du Pelican Home and Building Association.

Cheval, voiture à déménagement et harnais.

Succession de William Nickerson.

No 36,445—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1891, dans l'affaire ci dessus mentionnée, les propriétés, stocks et effets mobiliers décrits ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Orléans, St-Pierre, Dorgenois et Broad,** désigné comme le No 8 sur un plan dressé par Castaing & Celles, architectes le 20 mars 1860 et déposé au bureau de A. E. Bienvenu, ex-notaire, d'après le plan No 60, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **St-Pierre,** la même profondeur sur la rue **Orléans** et courant de **Orléans à St-Pierre** une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage avec trois chambres et cuisine avec une chambre galerie, grande cour, citerne, grand puits, lieux d'aisance, &c.

2° Deux lots de terre vacants, avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le même district et îlet et adjacent à la propriété décrite ci-dessus, désignés comme Nos 7 et 9 d'après le plan mentionné ci-dessus, et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **St-Pierre,** la même façade sur la rue **Orléans** et courant de la rue **St-Pierre à la rue Orléans,** une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus ont été achetées par le dit William Nickerson du Pelican Homestead Building Association, d'après un acte pardevant F. B. Boutnay, notaire, le 23 février 1889.

3° Trois actions du fonds capital du Pelican Homestead & Building Association de $200 chaque, ainsi que cela est énoncé par le certificat No 21, émis par la dite association et sur lequel le dit William Nickerson a payé la somme de $151 60.

4° 1 cheval, voiture à déménagement et jeu de harnais.

Conditions Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

24nov—24 28 déc5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice et avantageusement située dans le Deuxième District,

au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Bâtisse à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, et une bâtisse en bois à deux étages faisant face à la rue Dumaine, à distance du trottoir, y attenant à l'arrière, divisée en deux corps de logis.

Les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edouard Tisné, par l'entremise de leur tutrice naturelle Henriette Marie Louise Ailhaud, veuve de Pierre Tisné, Jr.,

VS

Titon Tisné et Rémy Batmale.

No 33,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 26 décembre 1891 à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la susdite affaire, la propriété de valeur, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet numéro cent quatre, borné par les rues **Dumaine, Bourgogne St-Philippe et Remparts,** ayant comme terrain 36 pieds de face sur la rue **Bourgogne et Dumaine** mesurant soixante quatre pieds de façade rue Bourgogne, sur cent quarante-cinq pieds de face et de profondeur entre lignes parallèles rue Dumaine, désigné comme lot au plan de S. G. Ellis, en date du 21 novembre 1891.

Les améliorations sont divisées en quatre corps de logis, savoir: Sur la devanture du dit terrain est une bâtisse à un étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, (plâtrée à l'extérieur) ayant de chaque côté six chambres et une cuisine à deux étages couvertes en ardoises et deux étages d'une galerie, lieux d'aisance, hydrant, etc. A l'arrière partie, une bâtisse en bois à deux étages divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté, deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque sur la propriété vendue les dits billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient payés et toutes les clauses usuelles; les taxes de l'année courante assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUÉE

Près de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, No 231 rue Columbus, entre Galvez et Johnson. Cottage double en bois.

No — rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois,

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de R. RECKART et autres.

No 30,541.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez de chaussée de l'hôtel St Charles, St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 6 novembre, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Tremé, Sme District de cette ville, sur le nouveau ... comme la municipalité No 2, dans le carré borné par les rues Galvez, Laharpe, Johnson et Columbus, désignés par les Nos 6 et 7, plan fait par Giroux et Castaing, en date du 5 juillet 1850 et annexé pour référence à un acte d'achat de cette propriété par Barthelemy Roy, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, sous la date du 9 septembre 1850; terrains mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Columbus, sur 100 de profondeur; lesquels font partie des terrains désignés par les Nos 87, 88 et 89 sur un plan de C. de Armas, le 2 avril 1850, et déposé comme plan No 207 en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 2. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, un étage avec attic et ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 231 de la rue Columbus.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Kerlerec, entre l'Allée Castanedo et la rue Miro, désigné par le No 10 sur un plan de Surgi, voyer, de la 1ère municipalité sous la date du 10 mai 1848; lequel terrain mesure en pied français, 29 pieds de façade rue Kerlerec, sur 157 pieds de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 9 sur le dit plan, et 145 pieds du côté de la rue Miro. Il mesure 30 pieds à l'arrière, et forme en partie le coin des rues Miro et Kerlerec. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois, un étage avec attic, ayant de chaque côté 5 chambres, arrière corridor, citerne, souvent, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à terme, garanti par des billets payables respectivement à un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur et les clauses usuelles pour assurer le paiement des taxes, assurance; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de libération de l'hypothèque. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891, 10000 de dépôt au moment de l'adjudication pour assurer la vente; et toutes les clauses usuelles de pareilles ventes d'immeubles à l'encan.

Les actes de vente pardevant Joseph Davigneau, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

25 ACTIONS DU FONDS-CAPITAL De la Hibernia Insurance Company.

SUCCESSION DE JOHN MCGINTY.

No 28 938—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—SAMEDI, 19 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 décembre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Vingt-cinq [25] actions du fonds-capital de la Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 déc—8 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 243 rue Bienville, entre les rues Marais et Villeré,

Maison de résidence à deux étages en briques et en bois.

Succession de Perene Weeks.

No 34,220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 9 janvier 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété et après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte, situé dans le Second district de cette ville, désigné par l'îlet No 30, borné par les rues Bienville, Villeré, Conti et Marais, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, du 9 décembre 1844, déposé en l'étude de J. Mossy, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure 32 pieds de face rue Bienville, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, acquis par le dit Perene Weeks de Louis Tilliard par acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 4 septembre 1860, bureau de transfert, livre No 84, folio 447.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, ayant quelque dix chambres, office, hangar, lieux d'aisance, gaz etc., connue comme le numéro municipal 243 rue Bienville.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de l'adjudication et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 12 19 26—jan 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Coin des rues Claiborne et Dumaine—Un double corps de logis en briques, à un étage avec attic.

Nos 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis—Bâtisse en briques à trois étages.

No 89 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti—Une résidence en briques, à un étage avec attic.

No 68 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—Une résidence en briques, à deux étages avec attic.

Succession de Pierre Tisné, Jr., les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edward Tisné par l'entremise de leur tutrice Mme Vve Pierre Tisné, Jr.,

—VERSUS—

Titon Tisné.

No 32,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de grande valeur ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 62 pieds 4 pouces et demi sur un côté et 62 pieds et 6 pouces sur l'autre côté, et 26 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages ayant au premier étage deux grandes chambres, deux au second étage, et une dans l'attic, une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc., connue comme le No municipal 68 rue St Philippe, louée à $20 par mois.

2° Un certain morceau de terre portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Conti, St Louis et le Passage de la Bourse et mesurant d'après un plan déposé dans le bureau de Edward B. Gottschalk, notaire en cette ville, d'après le plan No 25, 49 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de vingt six pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Conti et vingt six pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Louis, et lequel morceau de terre se compose des lots de terre désignés par les numéros 41, 42 et 43, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 17 janvier 1835, déposé au bureau de Théodore Seghers ex-notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, ayant au rez de chaussée trois bureaux, et un corridor et au second et troisième étage trois chambres à chaque étage, galerie au troisième étage et des galeries au second étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, loués à $17 00 par mois.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits en commun aux murs des bâtisses adjacentes contre le lot dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Remparts d'après un plan dressé par Depouilly et autres, daté le 5 décembre 1845 et déposé au bureau de F. Mauréau, alors un notaire public en cette ville, sous le numéro 4 du livre des Plans, le dit lot mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent trois pieds onze pouces de profondeur et huit lignes patadièles et vingt pieds et deux lignes de largeur dans le fond, borné sur un côté par la propriété de V. Poutz, ou ses représentants, et sur l'autre côté par le lot No 5 du plan ci dessus mentionné.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage avec attic ayant sur 8 chambres, corridor au fond, vaste allée, hydrant, lieux d'aisance, hangar, mur, charbon, etc. Connue par le numéro municipal 89 rue Bourgogne. Loués $20 par mois.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste Anne et Dumaine, mesurant trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue **Claiborne,** le dit lot **formant l'encoignure des rues Claiborne et** Dumaine. Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en briques à un étage avec attic couverte en ardoises, ayant de chaque côté trois chambres, et un corridor au fond, et dans le fond une cuisine à deux étages, ayant de chaque côté, deux chambres; hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 272 rue Dumaine; louée à vingt piastres par mois.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par une hypothèque sur les propriétés vendues, les dits billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année suivante.

Actes de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 nov—27—déc 5 12 19 26

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,286,917 13
Surtirages		1,521 40
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		30,971 84
Dû par des agents de réserve approuvés		4,730 76
Dû par d'autres banques nationales		20,097 56
Dû par des banques d'Etat et banquiers		14 309 97
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		193 85
Echanges du Clearing house	$67,977 58	
Billets d'autres banques	6,107 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	630 01	
Espèces	40,001 50	
Billets légal tender	203,112 00	—$317,628 0
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,834,409 00

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits indivis		37,892 96
Billets de banque nationale en circulation		44,995 00
Dividendes non payés		5,300 00
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,193 566 09	
Certificats de dépôts sur demande	1,050 00	
Chèques certifiés	14,271 02	
Chèques de caissier en circulation	20,146 59	—1,171,033 30
Dû aux autres banques nationales		7,761 06
Dû aux banques d'Etat et banquiers		2,227 28
Bills payables		65,000 00
Total		$1,834,409 60

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est correct, d'après mes connaissances et ma croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 18me jour de juillet 1891.

BENJAMIN ORY, Notaire Public

Correct. Attesté:

H. R. GOGREVE,
MAX SCHWABACHER
G. E. FINLAY,
Directeurs.

19 juillet—1f

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement **sérieux et constant,** souvent même **immédiat,** des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison **possible** quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS F. GUINAULT

Résidence en briques à étage sur la rue de la Douane Nos 129 1/2 et 131, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Dans l'affaire des mineurs Decongé—No 28,276.

PAR JAS F. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 9 janvier 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1891, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant 32 pieds 7 lignes de face à la rue Douane sur 96 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un magasin au rez-de-chaussée, une autre bâtisse en briques à étage dans la cour ayant plusieurs chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est louée à bail à raison de $35 par mois jusqu'au 1er octobre 1892. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 12 19 26—2 janv

Résidence en Briques à Etage au coin de l'avenue Esplanade et la rue Tremé.

Succession de Henry Geipl

Cour Civile de District—Dossier No 3 457.

PAR JAS. F. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 26 décembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1891, la propriété décrite ci-après:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Tremé, Quartier et St-Claude; le dit lot formant l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Tremé, mesurant 56 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade, et 45 pieds de face à la rue Tremé, 44 pieds 5 pouces sur la ligne vers la rue St Claude et 56 pieds 6 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond.

Ensemble avec une résidence en briques à étage, ayant au rez-de-chaussée, corridor office, trois chambres à coucher avec portes à coulisses; à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre chambres à coucher, chambre à bain et corridor, une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambre pour le charbon, waterworks, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier. Le tout d'après un plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit d'un an avec intérêt à huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final avec toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, 22 nov—22 28—déc 5 12 19 26

PAR D. E. MORPHY.

Splendides Terrains bien Situés,

—DANS LE—

Premier District de cette Ville

Comptes Courants, Billets et Actions.

No 28,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Edward Kernan vs ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 22 décembre 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, par la requête de John R. Fitton Esq. syndic de la dite insolvabilité, en vertu d'un jugement rendu et d'un ordre qui lui a été donné le 29 juin 1891 et d'un ordre subséquent en date du 12 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 380, borné par les rues Gasquet, Rochéblave, Canal et Dolhonde désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan de John F. Braun, voyer daté le 23 juin 1884.

Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 27 pieds 5 pouces de face à la rue Gasquet, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 formant l'encoignure Gasquet et Rochéblave.

Aussi, comptes de crédit, billets et actions.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant John J. Barnett, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 21

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Beau site pour un jardinier ou un laitier.

Une jolie résidence en bois, neuve, confortable et à deux étages, avec dépendances, rue St John, entre Gayoso et Salcedo, avec dix lots de terre.

Succession de Lucien Fancine.

No 33,919—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 6 janvier 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, par Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 30 novembre 1891, dans l'affaire de la succession de feu Lucien Fancine, il sera vendu à l'encan—

Cette portion de terre de valeur comprenant presque tout l'îlet, subdivisée en dix grands lots de terre désignés par les numéros 1 à 10 inclusivement, bornés par les rues Ursulines, Gayoso, Lopez et St John, mesurant environ 225 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, 205 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Gayoso, 188 pieds de face rue St John et 109 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Lopez.

Ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une grande résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie, et confortable, faisant face à la rue St John, et plusieurs dépendances, 2 citernes, puits, etc. La propriété entière est bien cultivée, et convenable pour un jardinier ou un laitier. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité, y compris honoraires d'avocat en cas de procès. Les taxes devant être payées par l'acquéreur (au montant des billets et les taxes dues et exigibles en 1892 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire.

Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de la vente.

5 déc—5 12 19 26—2 6 janv

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La magnifique résidence en bois, No 396 rue Bienville, entre Galvez et Johnson.

Succession de Sam'l Burchfield,

No 30,467—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 janvier 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1891, rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La magnifique résidence en bois à deux étages, bien bâtie, recouverte en ardoises, portant No 396 rue Bienville, entre Galvez et Johnson et ayant barrière en fer, beau jardin et double galeries de façade, 8 chambres, citernes, écurie à deux étages, et la cour pavée d'un bout à l'autre.

Le lot est désigné par le No 5, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Galvez et Johnson, dans le Deuxième District de cette ville. Le dit lot mesure 28 pieds de face à la rue Bienville sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et aussi une portion de terre immédiatement dans le fond du lot ci-dessus et y attenant, pris des portions du fond des lots 17 et 18, et mesurant 24 pieds de largeur sur la ligne le divisant du lot ci-dessus, et sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces et 6 lignes.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., N. P., No 47 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur. 6 déc—5 12 19 26—janv 2 9

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence No 686 rue Magazine, dans le Quatrième District.

Succession de Samuel Levy.

No 33,558—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, encanteur—Bureau 31 rue Carondelet, MARDI, 15 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs:

Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 4 novembre 1891, et rendu dans la susdite succession.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, connu par le numéro municipal No 686 rue Magazine, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Première, Philippe et Constance, et mesurant, plus ou moins, trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes et un quart de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante-sept pieds six pouces entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre est composée d'une partie des lots Nos 3, 4, 7 et 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans ou 1 an, le tout au gré des acquéreurs, la portion au crédit à 1 et 2 ans devant être garantie par billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété doit être assurée et la police transférée; les taxes de 1891 doivent être assumées par l'acquéreur en plus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du montant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7nov—7 10 17 24—1 8 15déc

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73